



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 14/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 05/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	29	0	29	0
LB/TD N° 2026/33	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION « PETITES CITÉS DE CARACTÈRE CENTRE VAL-DE-LOIRE » (PCC CVL)				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Sébastien BAUDOIN, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu les statuts de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire en date du 04 février 2020 mis à jour en février 2024 ;

Considérant que la commune d'Épernon est un membre actif de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire ;

Considérant que l'article 6 du titre II des statuts prévoit de désigner pour la durée du mandat municipal deux élus (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune d'Épernon aux instances de l'association Petites Cités de Caractère Centre Val-de-Loire ;

Considérant le renouvellement général des Conseils municipaux suite aux élections de mars 2026,



Le conseil municipal est invité à désigner :

- M. Loïc BOUR, représentant titulaire
- Mme Hélène CAILLÉ CAYZAC, représentante suppléante

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Désigne
 - M. Loïc BOUR, représentant titulaire
 - Mme Hélène CAILLÉ CAYZAC, représentante suppléante

Fait et délibéré à Épernon,
le 28 avril 2026

Secrétaire de séance
Sébastien BAUDOIN



Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.